

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Mamoudzou, le 21 mars 2025

Contact presse :
02.69.63.47.97 - ars-mayotte-com@ars.sante.fr

Identification d'un 2^{ème} cas importé de chikungunya à Mayotte

L'Agence Régionale de Santé de Mayotte annonce qu'un deuxième cas de chikungunya importé a été détecté ce vendredi 21 mars dans le Sud de l'île, dans la commune de Chirongui. Cette personne revenait d'un séjour à La Réunion. Pour éviter la propagation du virus sur le territoire, l'ARS de Mayotte rappelle l'importance de consulter un médecin dès l'apparition des premiers symptômes (*fièvre d'apparition brutale et douleurs articulaires*) et de continuer de se protéger des piqûres de moustiques pour ne pas transmettre la maladie à son entourage.

Situation épidémiologique régionale et plan ORSEC de niveau 1B

Depuis le 23 août 2024, l'île de La Réunion fait face à une épidémie exponentielle de chikungunya, avec 8 749 cas recensés et 24 personnes hospitalisées (*données du 09/03/2025*).

Par ailleurs, 2 décès ont été déclarés ce jour à La Réunion (personnes âgées de 86 et 96 ans).

En raison de l'accélération du nombre de cas et de la dispersion des foyers sur la quasi-totalité du territoire, Le Préfet de La Réunion a déclenché le 14 mars 2025 le **niveau 4 du dispositif ORSEC "Arboviroses"**, correspondant à une "Épidémie de moyenne intensité".

De son côté, le département de Mayotte est toujours au niveau 1B du plan ORSEC (*circulation active dans la zone Océan Indien*). Ce 2^{ème} cas déclaré est aussi un **cas importé** – aucun cas autochtone n'a été signalé à Mayotte à ce jour.

L'importance de se faire diagnostiquer en cas d'apparition de symptômes

Pour éviter la diffusion du virus sur l'île, il est primordial de **consulter un professionnel de santé dès l'apparition de symptômes**. Pour rappel, le chikungunya se manifeste par une fièvre élevée d'apparition brutale souvent accompagnée de douleurs articulaires, particulièrement au niveau des poignets, chevilles et phalanges.

Agir rapidement en consultant un médecin permet non seulement de mieux prendre en charge la maladie, mais aussi de limiter le risque de transmission. Il est donc essentiel que la personne malade continue de se protéger des piqûres de moustiques (répulsifs et moustiquaires) pour éviter de transmettre le virus à son entourage.

Renforcement du contrôle sanitaire aux frontières et priorisation des actions de lutte antivectorielle

Au regard de la circulation active sur l'île voisine et afin d'éviter l'introduction de nouveaux cas, l'ARS de Mayotte a renforcé son contrôle sanitaire aux frontières à l'aéroport. Elle recommande à **tous les voyageurs à destination et en provenance de La Réunion** de se conformer de manière rigoureuse aux préconisations des autorités de santé et à mettre en pratique les gestes barrières :

- Protégez-vous contre les piqûres de moustiques **dans les jours suivant l'arrivée** pour ne pas transmettre la maladie dans le cas où vous l'auriez contractée
- En cas d'apparition de symptômes :
 - o Consultez rapidement votre médecin en lui faisant part de votre séjour à La Réunion ;
 - o Continuez impérativement de vous protéger des piqûres de moustiques pendant au moins une semaine pour éviter de contaminer votre entourage

En parallèle, des actions de traitement et de sensibilisation, visant à éliminer les gîtes larvaires et à se protéger des piqûres de moustiques, s'organisent chaque semaine par le service de lutte antivectorielle de l'ARS Mayotte et sont renforcés dès qu'un cas est confirmé.

Recommandations à la population de Mayotte

>> Limitez le développement des moustiques



>> Protégez-vous des piqûres de moustiques



Ce sont ces gestes menés par tous, à titre personnel et collectif, qui permettront de limiter la propagation du virus du chikungunya sur l'île.